

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **31**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **07/12/2016**

Date d'affichage : **08/12/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 15 décembre 2016**

L'an deux mille seize et le 15 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADÉ, Maire

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Michel BERTIN - Manuel REQUIN - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIR : Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT

ABSTENTE : Maria de Fatima FIANDINO

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2012/079 en date du 26 juin 2012, le Conseil Municipal a décidé de conclure avec l'Etablissement Public Foncier PACA une convention d'intervention foncière sur le site de la maison de retraite Peirin dans le but de permettre à l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) Peirin la construction d'un nouvel établissement conforme aux normes actuelles.

Par cette convention, l'Etablissement Public Foncier PACA était chargé dans une première phase, d'une mission d'impulsion foncière (études préalable et portage foncier), et en seconde phase, d'une mission de réalisation sur le secteur dans l'objectif de réaliser une résidence pour saisonniers et des logements permanents.

N° 2016/248

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA – ANCIENNE MAISON DE RETRAITE – AVENANT A LA CONVENTION DE PORTAGE ET ABROGATION DE LA DELIBERATION 2015/108 DE RACHAT DE L'IMMEUBLE

CM 15/12/2016

N° 2016/248

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA – ANCIENNE MAISON DE RETRAITE – AVENANT A LA CONVENTION DE PORTAGE ET ABROGATION DE LA DELIBERATION 2015/108 DE RACHAT DE L'IMMEUBLE

Cette convention a été signée par les parties en date du le 23 juillet 2012.

Par suite, l'EPF PACA a ainsi acquis le 28 mars 2014 les parcelles cadastrées section AO 275/277/523 sis place de la liberté à Cogolin, à l'EHPAD Peirin.

L'EPF PACA avait, en parallèle de cette acquisition, lancé une consultation d'opérateurs dans le cadre d'un projet prévoyant des logements locatifs sociaux mais celle-ci, au regard de la complexité du site, s'est avérée infructueuse. L'EPF PACA a donc sollicité la commune pour le rachat du site.

Toutefois, le site n'ayant été libéré qu'en juillet 2016 et des problématiques liées à l'origine de propriété ayant été soulevées, il est nécessaire de proroger la convention d'une année en vue de régulariser la situation juridique de ce site.

Le présent avenant n°1 à la convention a pour objet de proroger la durée de la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, il rappelle que le Conseil Municipal avait, par délibération n°2016/015 en date du 14 janvier 2016, décidé d'acquérir l'immeuble cadastré parcelle AO 585 à l'EHPAD Peirin au prix de 2 millions d'euros, au plus tard le 20 décembre 2016.

Il convient donc de rapporter cette délibération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal ;

- de rapporter sa délibération n°2016/015 en date du 14 janvier 2016 décidant le rachat du bâtiment auprès de l'EHPAD Peirin ;
- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue avec l'EPF PACA ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout acte permettant de rendre effective cette décision.

Vu la délibération n°2012/079 en date du 26 juin 2012 approuvant la signature d'une convention d'intervention foncière sur le site de la maison de retraite Peirin avec l'Etablissement Public Foncier PACA,
Vu la convention signée en date du 23 juillet 2012,
Vu la délibération n°2016/015 en date du 14 janvier 2016 décidant le rachat du bâtiment auprès de l'EHPAD Peirin ;

CM 15/12/2016

N° 2016/248

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA – ANCIENNE MAISON DE RETRAITE – AVENANT A LA CONVENTION DE PORTAGE ET ABROGATION DE LA DELIBERATION 2015/108 DE RACHAT DE L'IMMEUBLE

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de rapporter sa délibération n°2016/015 en date du 14 janvier 2016 décidant le rachat du bâtiment auprès de l'EHPAD Peirin ;
- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue avec l'EPF PACA ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout acte permettant de rendre effective cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 23 POUR – 8 ABSTENTIONS** (Pascal CORDÉ - Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI).



Maire,

Marc Étienne LANSADÉ